

## **Démocratie sociale, représentativité**

# Elections TPE : la CGT obtient 5 jours de délai de vote

*mardi, 4 décembre 2012* / **F. Dayan**

---

Depuis le 28 novembre, les salariés des très petites entreprises et employés à domicile devraient pouvoir voter par correspondance ou par internet. Mais deux difficultés majeures se sont fait jour.

Les pouvoirs publics (ministère du Travail) ont pris un retard considérable dans l'organisation du scrutin : plusieurs centaines de milliers de salariés n'ont pas reçu le matériel électoral à l'ouverture du vote et le recevront au plus tard le 5 décembre 2012, soit avec 8 jours de retard.

Devant cette situation, dès le 28 novembre, la CGT a pris, par la voix de Bernard Thibault, contact avec le ministère du Travail, en demandant un aménagement permettant d'allonger la période de vote.

La CGT se félicite d'avoir obtenu un délai pour les votes par correspondance, qui feront, comme le précise le courrier envoyé aux électeurs, « l'objet d'un dépouillement de tous les plis parvenus avant le 17 décembre 2012, 14 heures ... »

Cependant, une difficulté demeure : En effet, depuis l'ouverture du scrutin par voie électronique, nombre d'électeurs sont dans l'impossibilité technique de voter, l'application « Java » mise en place par le ministère du Travail n'étant pas supportée par tous les navigateurs internet.

Dès à présent et jusqu'au terme du scrutin, la CGT prend toutes dispositions, avec ses organisations territoriales, pour informer le plus largement les salariés des TPE, pour favoriser leur vote par correspondance. De même, elle prend des initiatives locales pour permettre l'accès au vote par internet du plus grand nombre.

La CGT invite tous les salariés des TPE à [se connecter sur son site internet dédié](#) pour disposer de toutes les informations et instructions nécessaires et prendre connaissance des propositions revendicatives qu'elle défend.

Montreuil le 4 décembre 2012